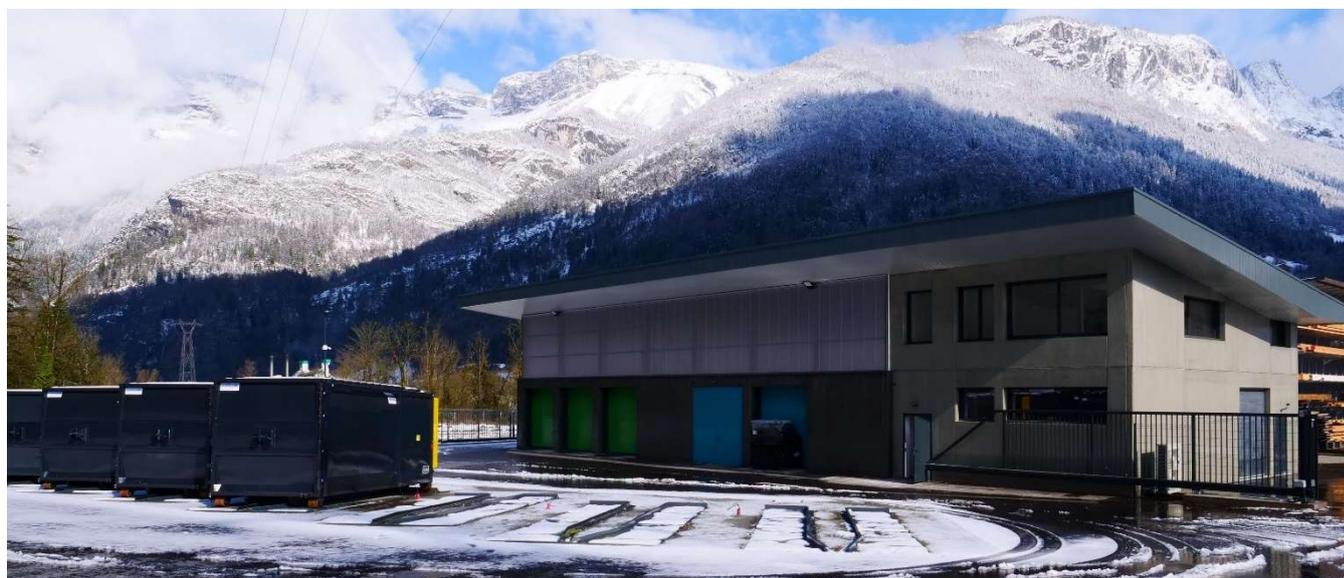




RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE DE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS



2020

RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE DE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS 2020

Depuis la **loi n° 95-101 du 2 février 1995**, relative au renforcement de la protection de l'environnement, chaque Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doit établir annuellement « un rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers ».

La **loi n° 2015-992 du 17 août 2015** relative à la transition énergétique pour la croissance verte modifie les obligations du rapport annuel en introduisant « **le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets** ».

Le **décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015** portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets fixe les indicateurs techniques et financiers, devant figurer dans le rapport.

A- LES INDICATEURS TECHNIQUES	3
A.1 LES INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE.....	3
a. Le territoire.....	3
b. Collecte : organisation et tonnages.....	4
c. Prévention et actions de sensibilisation :.....	12
A.2 LES INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS AU TRAITEMENT	12
B- LES INDICATEURS FINANCIERS	13
a. Budget prévisionnel 2020.....	13
b. Fonctionnement réalisé 2020.....	13
c. Investissement réalisé 2020	14
d. Recettes issues de la vente des matériaux de la collecte sélective	16
e. Soutiens issus des éco-organismes	16
f. Coût aidé.....	17

A- LES INDICATEURS TECHNIQUES

A.1 LES INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE

a. Le territoire

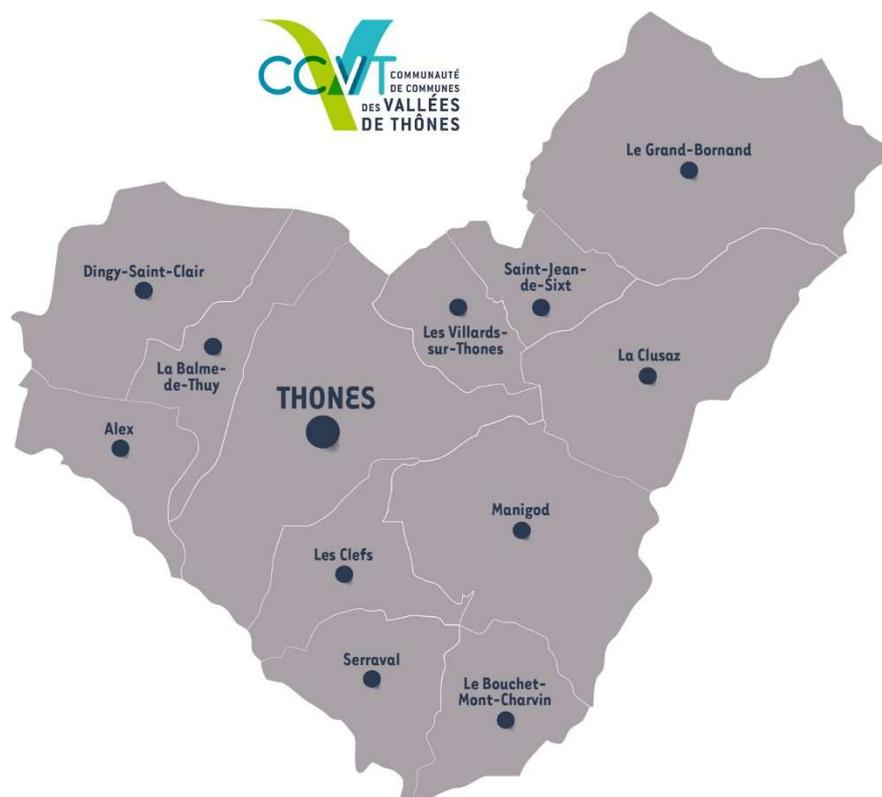
Située en Haute-Savoie, la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT) regroupe 12 communes pour une superficie totale de 349,70 km².

Le territoire de la CCVT est à dominante rurale, marqué par une importante augmentation de la population en périodes saisonnières essentiellement liée aux flux touristiques. Au 1^{er} janvier 2020, la population permanente de la CCVT était de **19 197 habitants**.

La CCVT est compétente en matière de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés depuis le 1^{er} janvier 2006, délibération n°2005/47 du 7 novembre 2005 et arrêté préfectoral n°2005/2917 du 30 décembre 2005. La commission déchets regroupe 17 élus qui travaillent sur la conduite et l'organisation de la gestion du service.

En 2020, **15 315,50 tonnes** de déchets (recyclables, non recyclables et déchetteries) ont été collectées sur le territoire de la CCVT soit environ **798 kg/habitant permanent**.

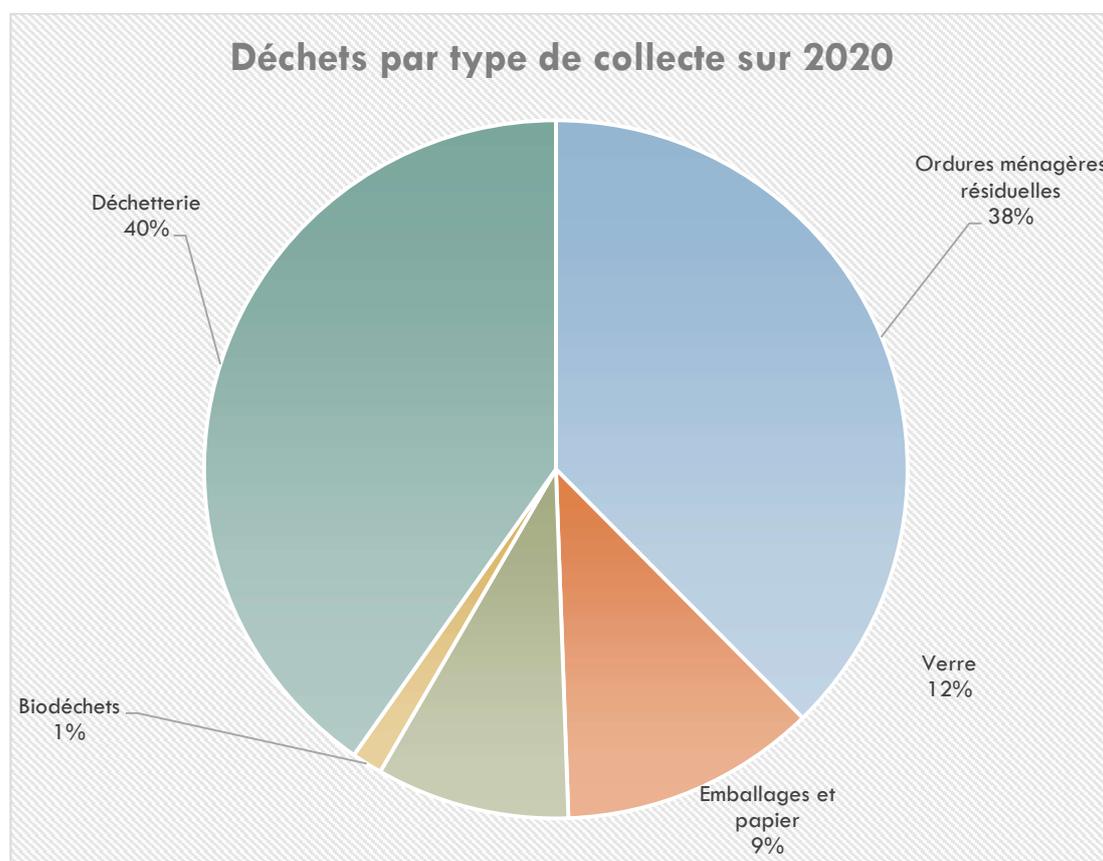
Le tonnage par habitant, supérieur à la moyenne nationale de 580 kg/hab./an, inclut les déchets issus de la fréquentation touristique ainsi que ceux des professionnels déposés en déchetterie.



LE TERRITOIRE DE LA CCVT

b. Collecte : organisation et tonnages

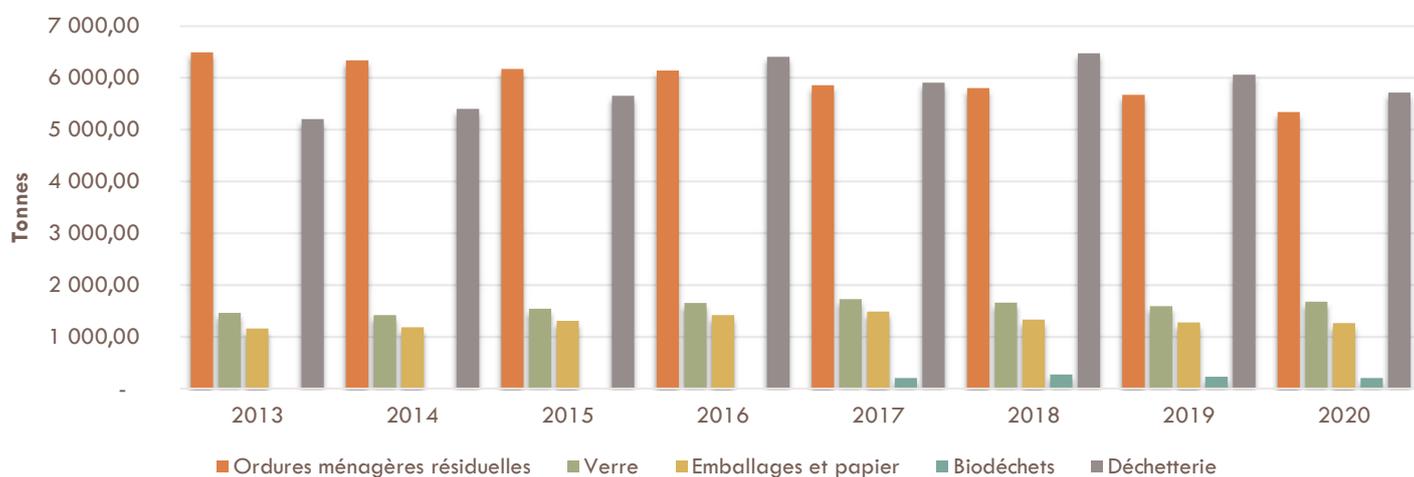
■ Les tonnages 2020



EVOLUTION DES QUANTITE DE DECHETS DE 2013 A 2020 (EN TONNES)

Type de collecte	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Ordures ménagères résiduelles	6 489,00	6 335,00	6 168,00	6 140,00	5 857,00	5 800,62	5 671,22	5 340,32
Verre	1 460,00	1 417,00	1 539,00	1 649,00	1 726,23	1 653,64	1 590,36	1 675,31
Emballages et papier	1 159,00	1 184,00	1 307,00	1 415,00	1 483,30	1 329,39	1 275,18	1 262,98
Biodéchets					202,23	267,30	225,52	200,75
Déchetterie	5 204,00	5 400,00	5 651,00	6 406,00	5 905,00	6 474,32	6 058,02	5 715,50
Total	14 312,00	14 336,00	14 665,00	15 610,00	15 173,76	15 525,27	14 820,30	14 194,86

Evolution des performances de collecte



Type de collecte	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Ordures ménagères résiduelles	356	350	324	320	301	294	297	278
Verre	78	75	81	86	89	84	83	87
Emballages et papier	63	63	69	74	76	67	67	66
Biodéchets								
Déchetterie	281	287	297	333	303	327	317	298
Total	778	775	771	813	769	772	764	729

EVOLUTION DES QUANTITE DE DECHETS DE 2013 A 2020 (EN KG/HABITANTS)

Fin 2020, on dénombre 453 conteneurs répartis sur plusieurs points d'apport volontaire :

	VERRE	EMBALLAGES RECYCLABLES	OM
Conteneurs	122 <i>(dont 22 conteneurs aériens)</i>	129 <i>(dont 18 conteneurs aériens)</i>	202
Nombre de points d'apport volontaire sur lesquels ils sont répartis	120	117	101

La collecte en porte à porte des ordures ménagères est réduite à des secteurs restreints, à raison d'un ramassage par semaine, en particulier pour les communes de Thônes et de La Clusaz, ainsi que pour les zones d'activités d'Alex et de La Balme de Thuy.

Une collecte de cartons en porte à porte est organisée pour les professionnels, à raison d'une fois par semaine. Les cartons collectés rejoignent les cartons de déchetteries.

■ Les ordures ménagères

- Organisation de la collecte :

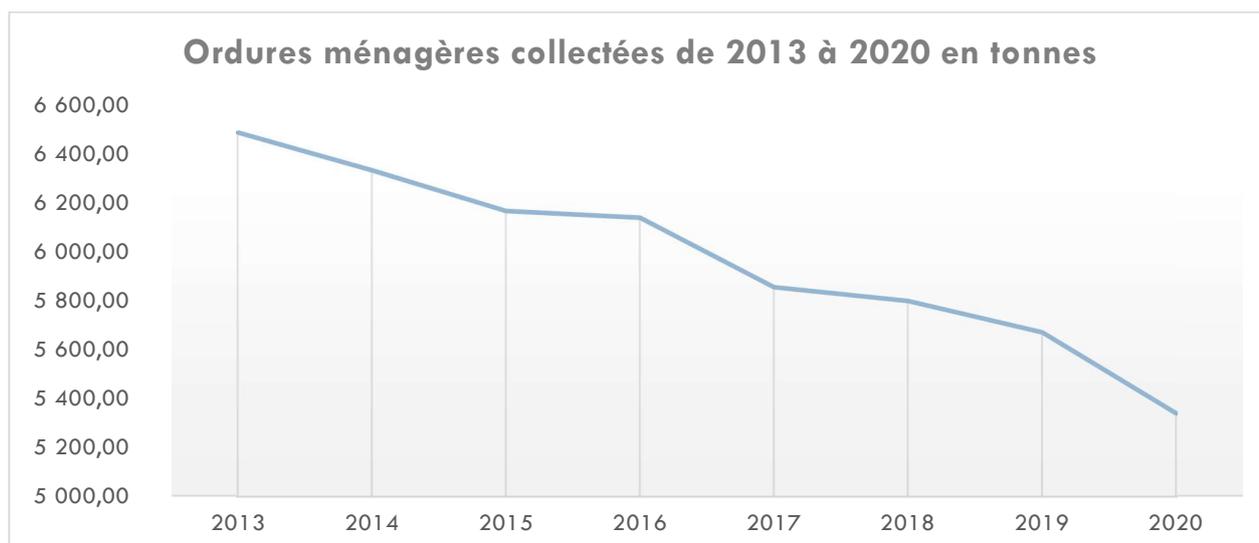
La collecte des ordures ménagères est assurée en régie par la Communauté de communes. Elle est réalisée majoritairement en points d'apport volontaire (PAV) sur les 12 communes de la CCVT.

Une fois collectées, les ordures ménagères sont déchargées au quai de transfert situé au lieu-dit Morette à Thones. Elles sont ensuite transférées par l'entreprise de transport MAUFFREY à l'unité de valorisation énergétique du Syndicat Intercommunal du Lac d'Annecy (SILA) à qui est délégué le traitement par incinération.

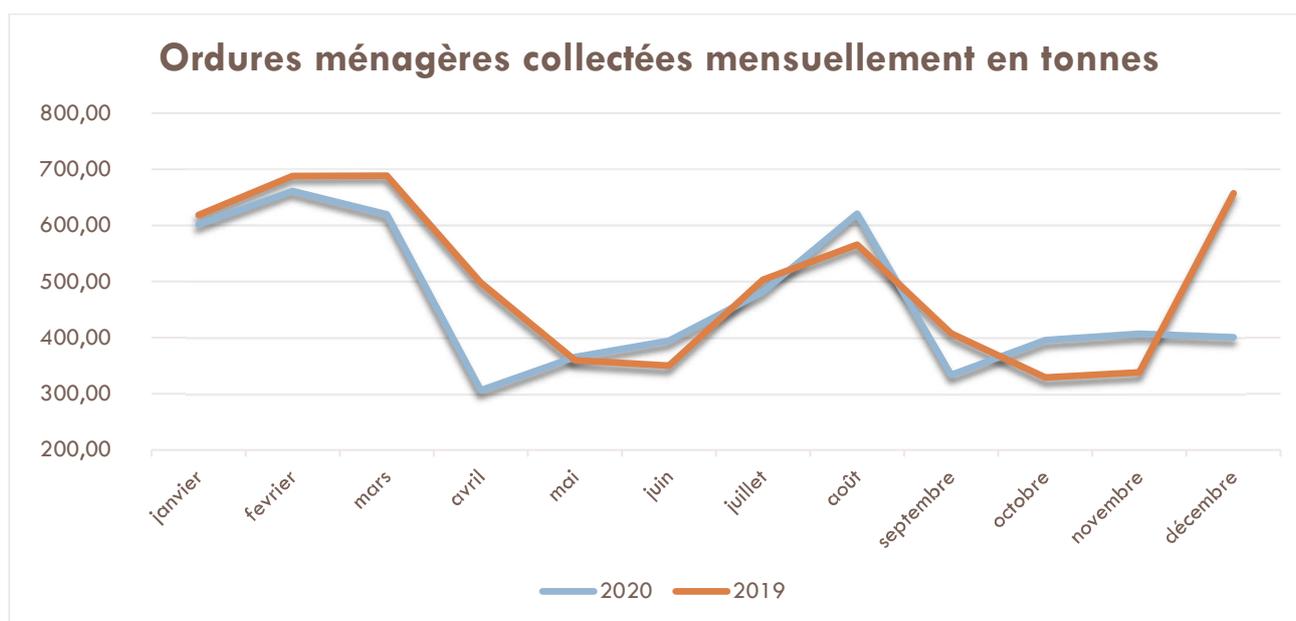
- Tonnages des ordures ménagères collectées :

Le total des ordures ménagères collectées en 2020 s'élève à **5 340,32 tonnes, soit 278 kg/hab. permanent.**

Ordures ménagères collectées en 2020 = **5 340,32 Tonnes**
Soit **278 kg/habitant**
(297 kg/hab. en 2019)



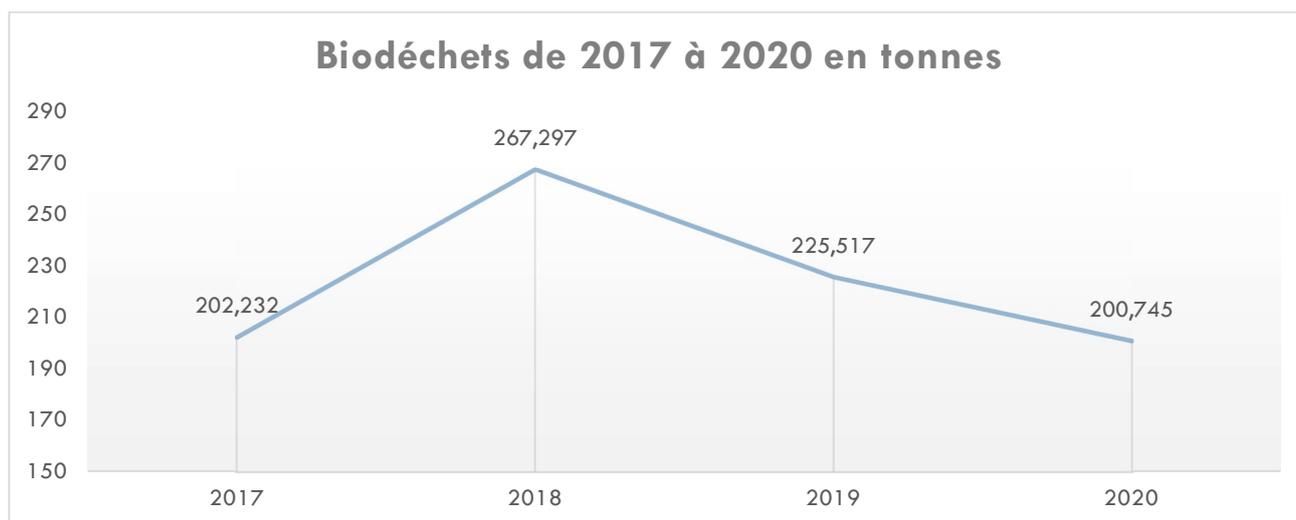
Sur l'année 2020, la quantité d'ordures ménagères collectée varie considérablement, en raison notamment du flux touristique. Ainsi les mois de janvier à mars voient leurs tonnages collectés doubler par rapport aux inter-saisons en printemps et en automne : 644 tonnes en février contre 314 tonnes en septembre par exemple.



■ Les biodéchets

Depuis fin 2016, la CCVT a mis en place la collecte des biodéchets, aussi appelés déchets organiques ou fermentescibles, dont la caractéristique est d'être entièrement biodégradables, auprès des professionnels de l'alimentaire et de la restauration.

La CCVT fait appel à la société TRI VALLEES pour la collecte et la valorisation de ce type de déchets.



La baisse de 2020 s'explique par la situation sanitaire ayant contraint les restaurateurs à fermer leurs établissements au printemps puis en novembre et décembre.

■ Le tri sélectif

■ Organisation de la collecte :

En 2020, la collecte sélective des déchets recyclables a été gérée en régie. Elle est entièrement réalisée en points d'apport volontaire grâce au réseau de conteneurs répartis sur les 12 communes du territoire.

Une fois collectés, les déchets d'emballages et papiers recyclables sont déchargés au centre de tri de l'entreprise Excoffier à Villy-le-Pelloux. Le verre, quant à lui, est stocké au quai de transfert situé à Morette puis transporté en usine de recyclage par un prestataire.

■ Tonnages des déchets recyclables collectés :

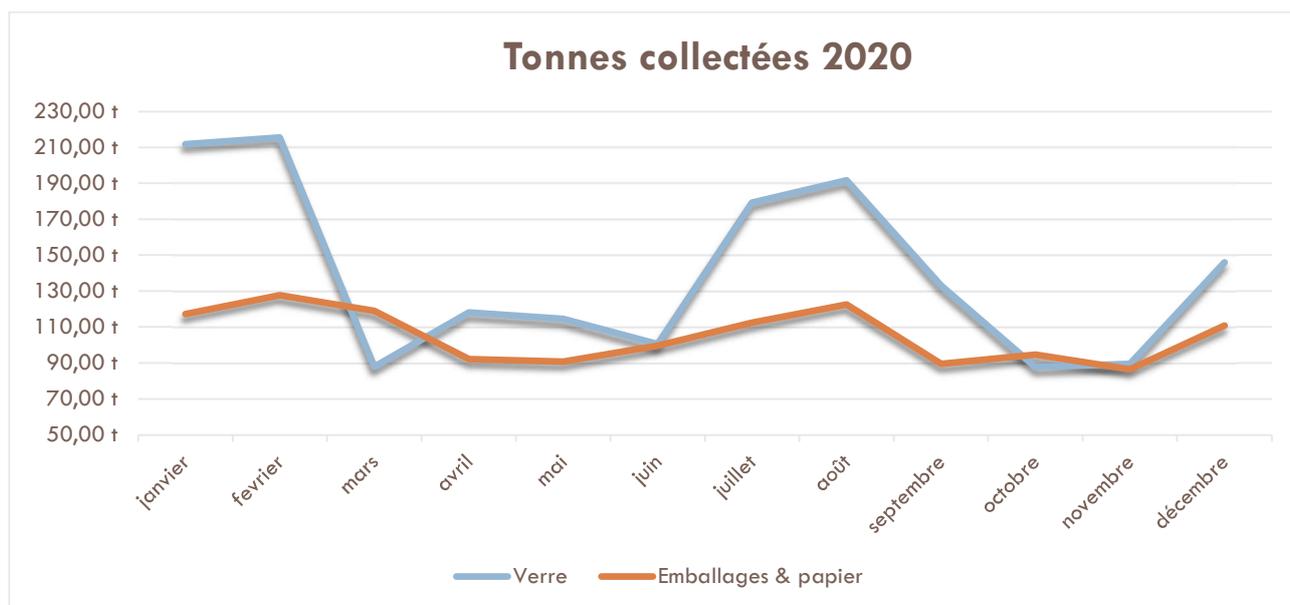
Le total des déchets recyclables collectés en 2020 s'élève à 2 938,29 tonnes, dont 1 262,98 tonnes d'emballages et papier (soit 66 kg/hab. permanent) et 1 675,31 tonnes de verre (soit 87 kg/hab. permanent).

Emballages recyclables et de papier collectés en 2020 = **2 938,29 Tonnes**

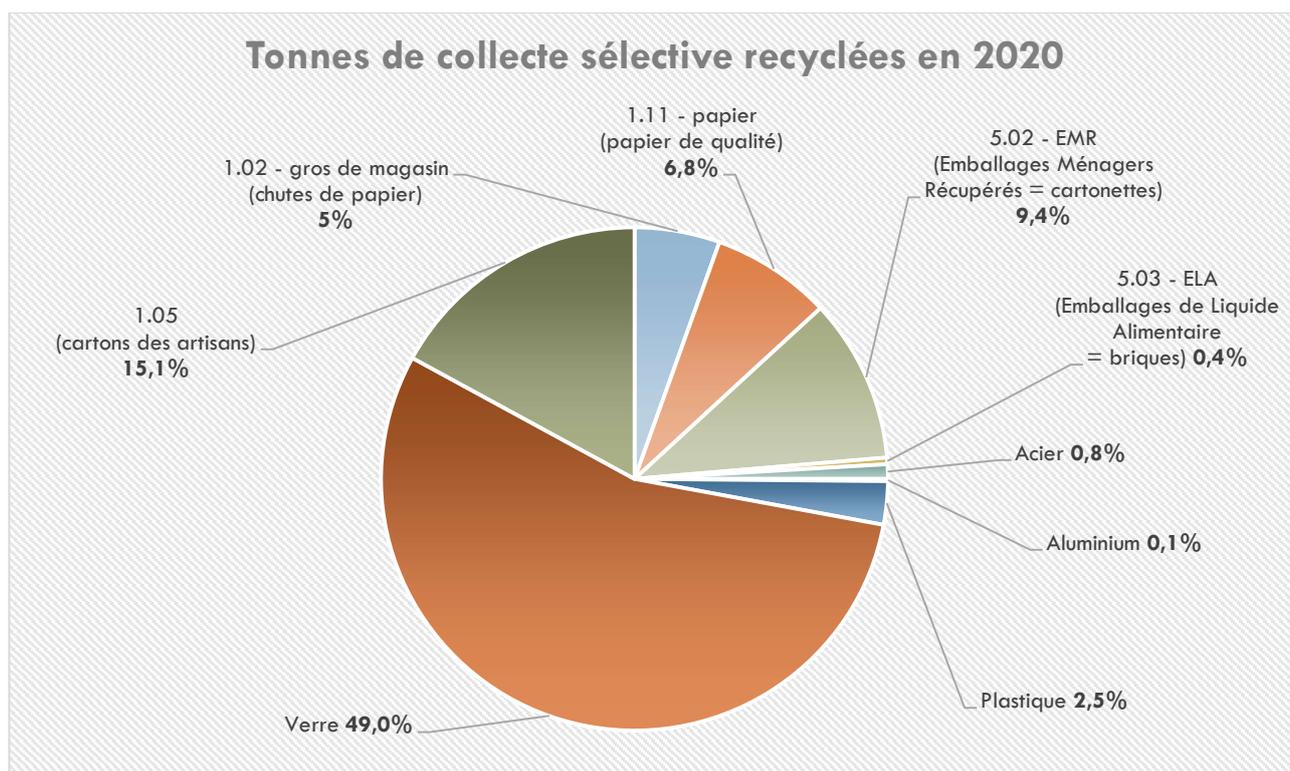
Soit 66 kg/habitant
(67 kg/hab en 2019)

Verre collecté en 2020 = **1 675,31 Tonnes**

Soit 87 kg/habitant
(83 kg/hab en 2019)



De même que pour les ordures ménagères, on observe une variation pour la collecte du verre dûe au flux touristique. En revanche, la variation pour les emballages et papiers est beaucoup moins marquée. On peut donc en déduire que les touristes sont moins assidus sur le tri.



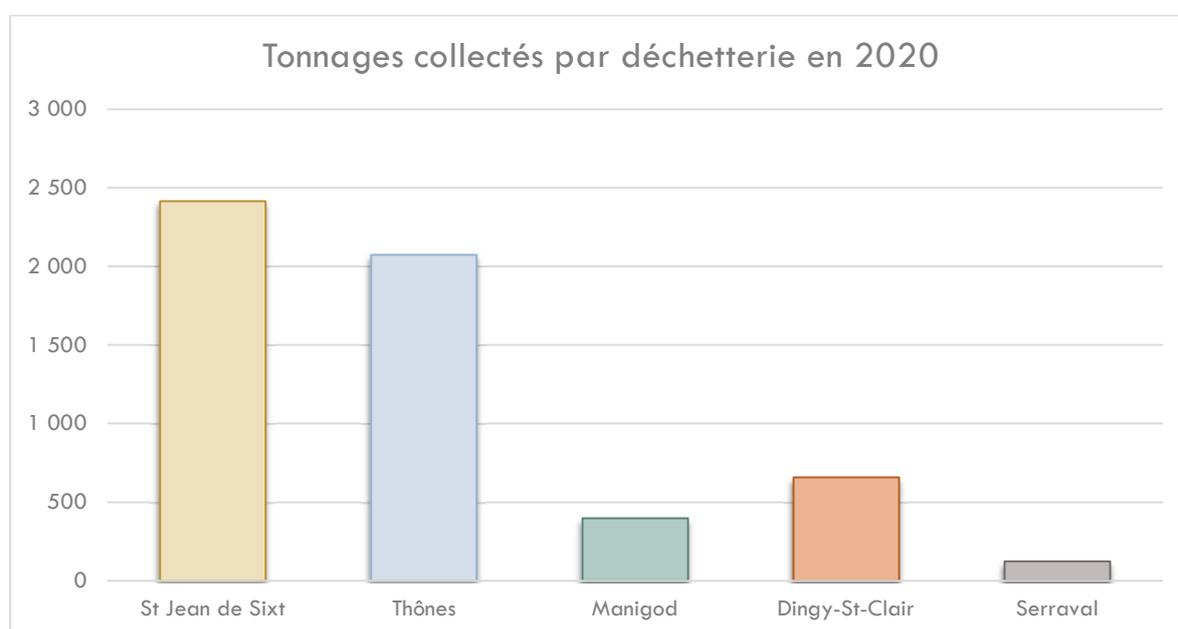
■ Les déchets de déchetterie :

▪ Organisation :

Le territoire compte 5 déchetteries, situées sur les communes de THÔNES, SAINT-JEAN-DE-SIXT, MANIGOD, SERRAVAL et DINGY-SAINT-CLAIR. Les 5 déchetteries sont gérées en régie par la CCVT.

DECHETS ACCEPTEES				
Thônes	Saint-Jean-de-Sixt	Dingy-Saint-Clair	Manigod	Serraval
Encombrants, incinérables, gravats, cartons, ferraille, piles et batteries, bois, Déchets d'Equipements Electriques et Electronique (DEE), Déchets Diffus Spécifiques (DDS : peintures, solvants...), huiles, lampes usagées, cartouches d'encre, déchets verts, mobilier, textiles, pneus...			Encombrants, cartons, ferraille, gravats, piles et batteries, lampes usagées, cartouches d'encre, huiles, déchets verts, DEE, textiles, pneus	Encombrants, ferrailles, cartons, petis appareils ménagers et écrans, textiles

Les déchetteries de THÔNES et SAINT-JEAN-DE-SIXT acceptent également les cadavres d'animaux inférieurs à 40kg.



Pour les particuliers résidant sur le territoire de la CCVT, l'accès à ces 5 déchetteries est gratuit dans la limite de 2 m³ par jour et par personne, sauf pour les DDS, D3E, ferrailles, cartons, mobiliers, textiles, pour lesquels il n'y a pas de limite.

Pour les professionnels, l'accès est payant à raison de 19 €HT par m³ ou 10.50 €HT par ½ m³, sauf pour les cartons, la ferraille, les DEEE et les incinérables dont le dépôt est gratuit dans la limite de 2 m³ par jour. En revanche, les professionnels ne sont pas autorisés à déposer de déchets verts, de gravats, de pneus et d'huiles moteur. Le règlement se fait en achetant des tickets à la CCVT ou en mairie dans les communes de La Clusaz, Le Grand-Bornand, Saintt-Jean-de-Sixt, Thônes et Dingy.

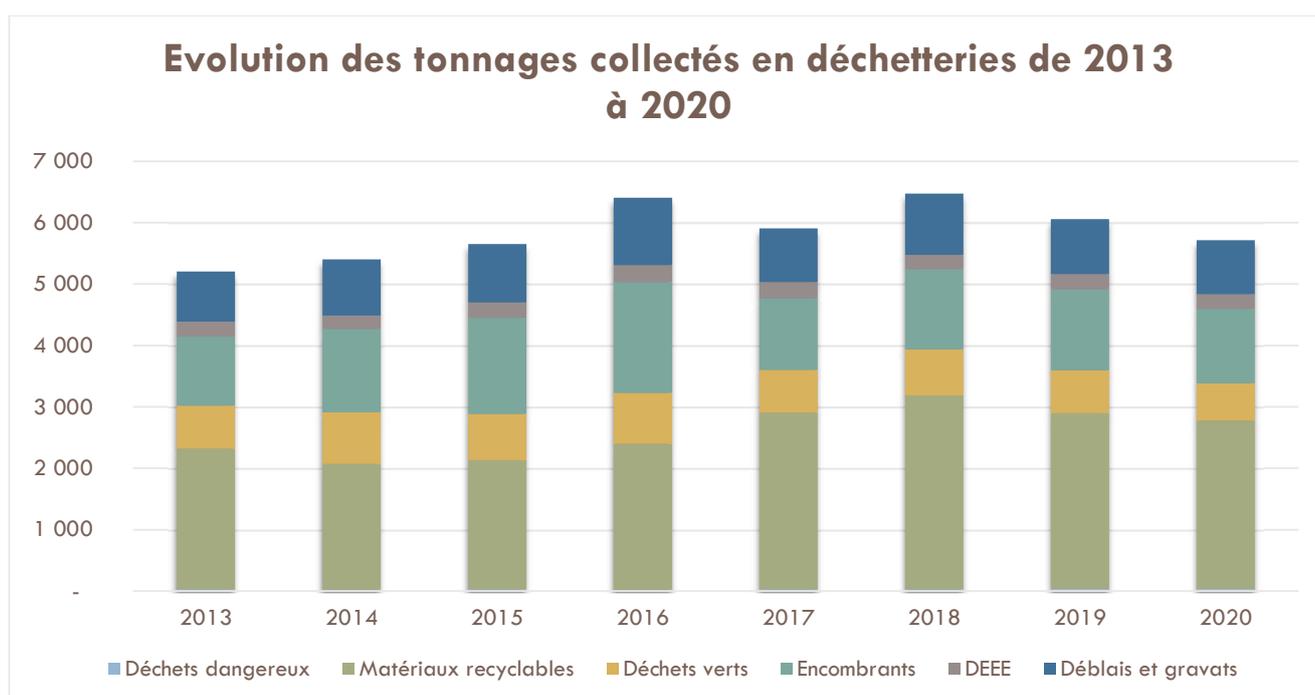
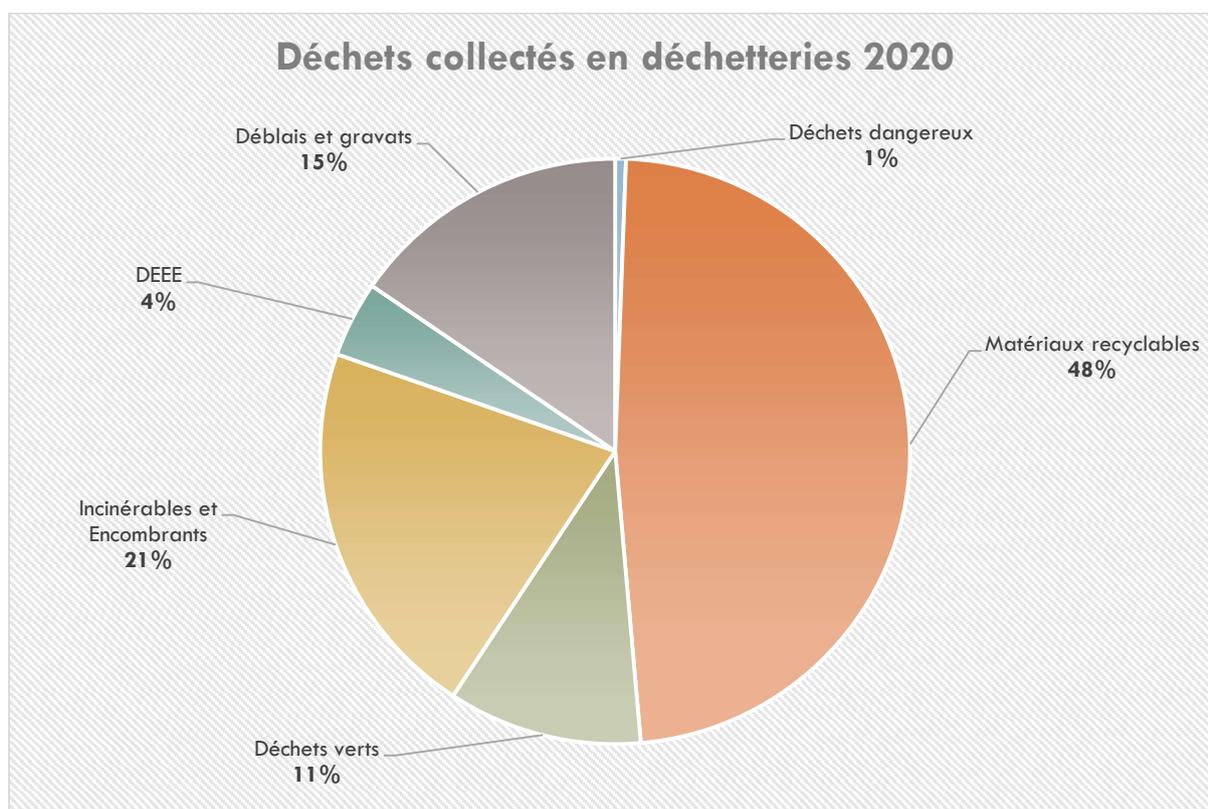
RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE DE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS

	St Jean de Sixt		Thônes		Manigod		Dingy		Serraval	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Incinérables	261,540 t	246,160 t	218,260 t	232,220 t			51,040 t	72,760 t		
Encombrants	200,800 t	192,780 t	105,600 t	166,400 t	207,220 t	237,820 t	77,980 t	84,620 t	84,680 t	87,180 t
Déchets verts	271,300 t	312,940 t	278,900 t	299,220 t	58,240 t	89,120 t				
Bois	631,720 t	638,200 t	434,160 t	484,380 t			174,080 t	99,540 t		
Ferraille	218,400 t	174,38 t	135,040 t	241,920 t	53,040 t	43,300 t	66,280 t	55,000 t	36,000 t	22,360 t
Gravats	338,840 t	335,160 t	353,920 t	404,500 t	41,000 t	47,760 t	148,520 t	105,040 t		
Cartons	167,680 t	190,960 t	110,240 t	259,680 t	14,760 t	21,320 t	42,480 t	43,180 t		
Plâtre	14,020 t	15,100 t	47,100 t	40,780 t	7,640 t	1,400 t	24,560 t	17,280 t		
DDS/DMS	7,056 t	7,236 t	10,574 t	11,883 t	1,020 t	1,204 t	3,880 t	3,078 t		
Extincteurs			0,598 t	0,700 t			0,023 t			
batteries/piles	1,054 t	1,512 t	0,956 t	0,932 t		0,258 t	0,490 t	0,520 t		
batteries	3,299	3,227 t	2,410 t	1,875 t			0,600 t	0,306 t		
Amiante lié	0,329 t	0,313 t	1,257 t	2,858 t						
Bouteilles de gaz			0,304 t	0,198 t			0,059 t			
pneus		0,320 t		0,360 t						
Mobilier	199,600 t	240,120 t	272,900 t	311,820 t			47,460 t	41,580 t		
textiles					47,630 t (en 2020) 35,400 t (en 2019)					
D3E	98,916 t	115,827 t	100,919 t	102,251 t	14,901 t	10,821 t	21,237 t	19,423 t	2,990 t	1,814 t
TOTAL	2 414,554 t	2 474,235 t	2 073,138 t	2 561,977 t	397,821 t	453,003 t	658,689 t	542,327 t	123,670 t	111,354 t

TONNAGE PAR DECHETTERIE ET PAR FLUX

- Tonnages des déchets collectés en déchetterie :

Déchets de déchetteries collectés en 2020 = **5 715,50 Tonnes**
 Soit 298 kg/habitant
 (317 kg/hab en 2019)



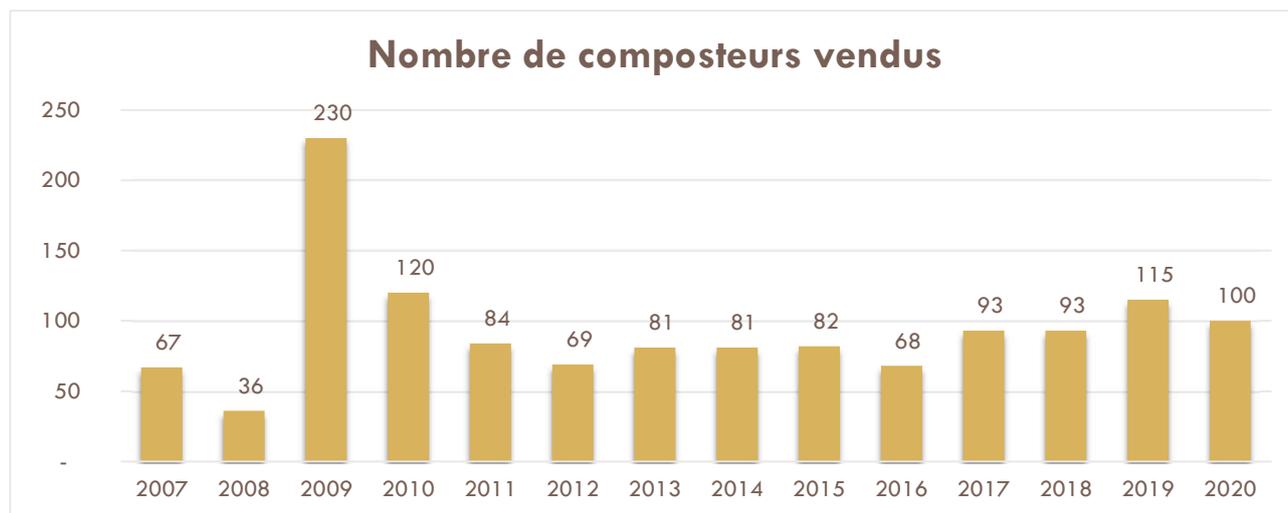
c. Prévention et actions de sensibilisation :

■ **Le compostage**

Les déchets organiques représentant en moyenne 1/3 du contenu d'une poubelle d'ordures ménagères, la CCVT promeut le compostage individuel afin de réduire les quantités de déchets incinérés.

Ainsi, elle propose des composteurs en polyéthylène de 400L à tarif préférentiel de 20,40€TTC.

A fin 2020, 1 334 composteurs ont été vendus depuis 2007, et 1 site de compostage collectif a été installé dans une copropriété.



■ **Animation auprès du jeune public par l'ambassadeur de tri**

En raison du contexte sanitaire de 2020, très peu d'animations ont pu avoir lieu auprès d'élèves d'écoles primaires. Ces animations, animées par l'ambassadrice du tri, ont pour but de sensibiliser les enfants au tri, au recyclage et à la réduction des déchets

■ **Le STOP PUB**

La CCVT fournit aux habitants qui le souhaitent des autocollants Stop pub à coller sur leur boîte aux lettres afin de réduire le volume de déchets causé par la publicité papier.

■ **Communication tout public**

Des informations relatives au tri et à la réduction des déchets sont communiquées via l'infos tri, le journal intercommunal, le site internet et la page Facebook de la CCVT.

En outre, la CCVT offre à chaque foyer un sac de pré-collecte rappelant les consignes de tri et permettant de faciliter le stockage et le transport des déchets recyclables jusqu'aux conteneurs.

A.2 LES INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS AU TRAITEMENT

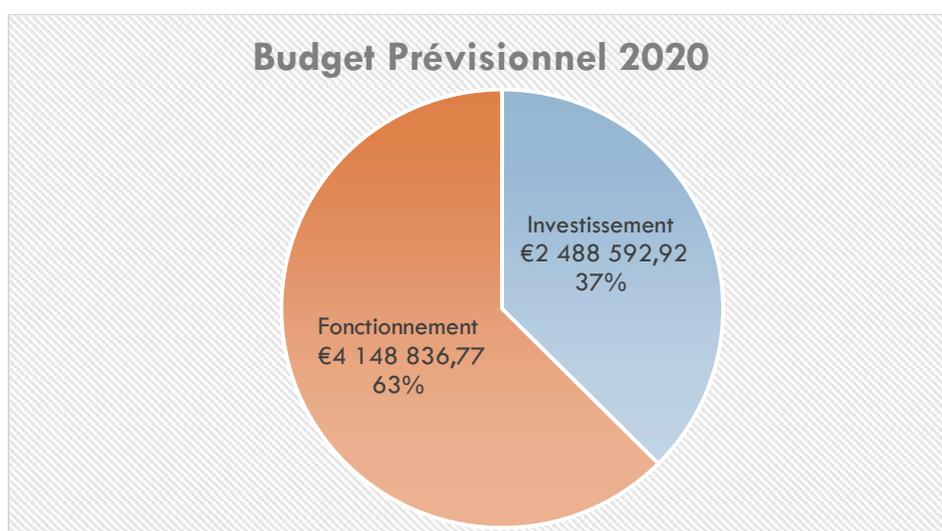
Selon leur type, les déchets suivent des filières différentes :

- **Ordures ménagères** : incinérées à CHAVANOD au sein de l'usine Synergie, l'unité de valorisation du SILA.

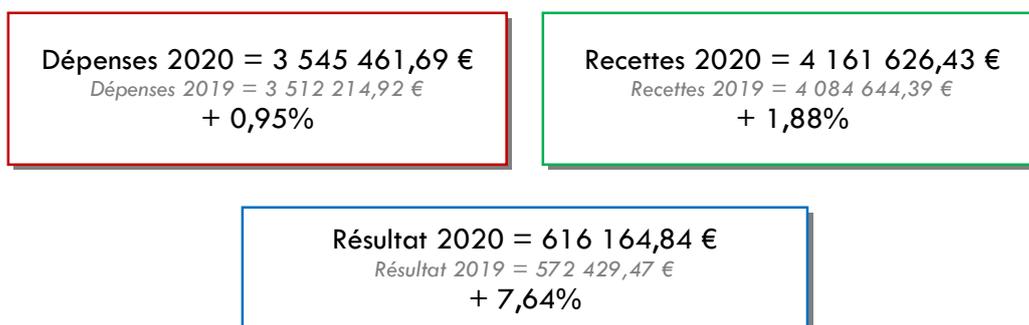
- **Déchets de la collecte sélective** : triés au centre de tri de VILLY-LE-PELLOUX puis expédiés vers différents centre de recyclage.
Le verre est quant à lui transféré à BEZIERS pour y être recyclé, le transport est assuré par SATM.
- **Biodéchets** : collectés et valorisés par TRI VALLEES par le principe de méthanisation pour la création de compost réutilisable dans l'agriculture et la production d'énergie grâce au biogaz dégagé.

B- LES INDICATEURS FINANCIERS

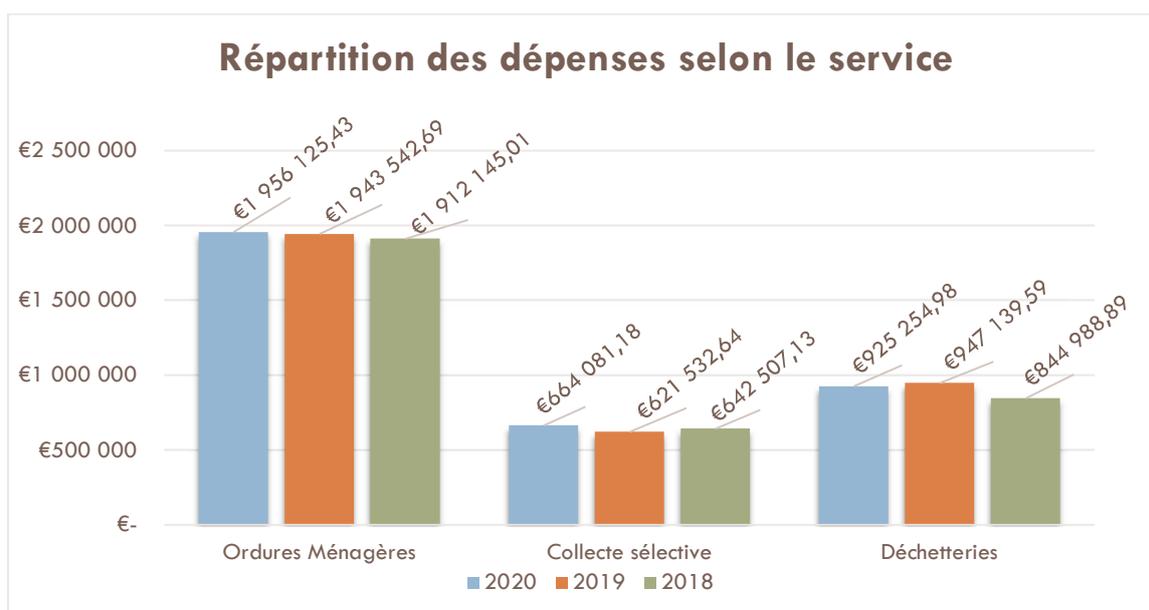
a. Budget prévisionnel 2020



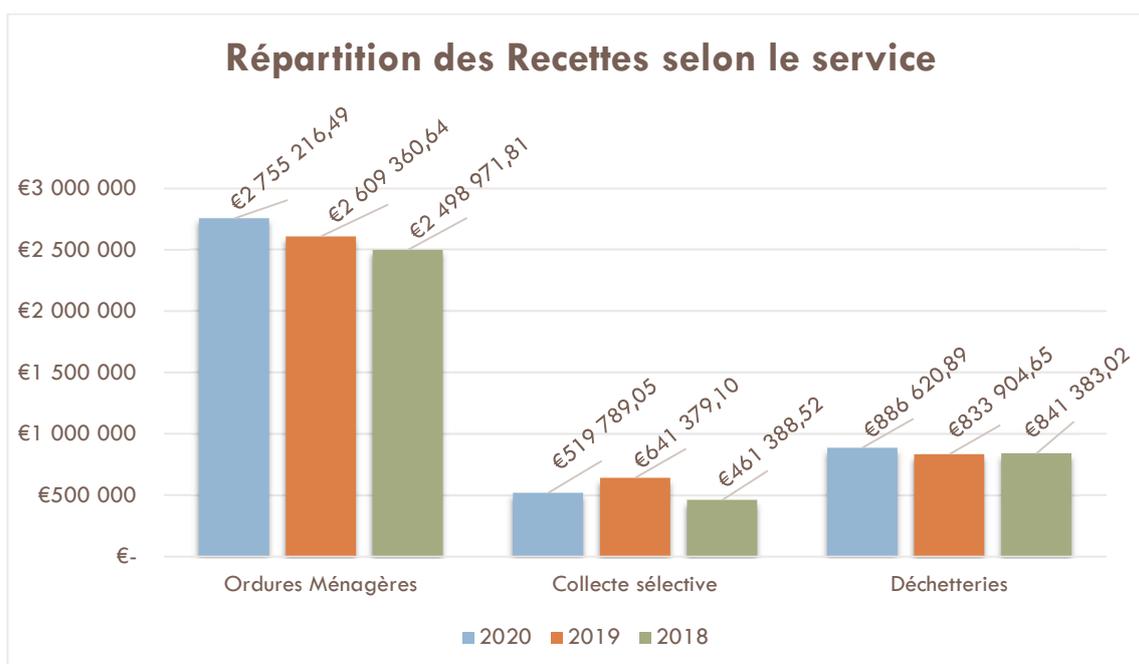
b. Fonctionnement réalisé 2020



Concernant les dépenses, l'augmentation se fait ressentir sur les charges de personnel, certains postes n'avaient pas été occupés toute l'année en 2019 tandis qu'en 2020 les postes ont tous été occupés à 100%.



Le tarif des redevances d'ordures ménagères a augmenté de **+ 1,82%** ce qui correspond à la hausse des recettes en 2020 à 0,06% près.



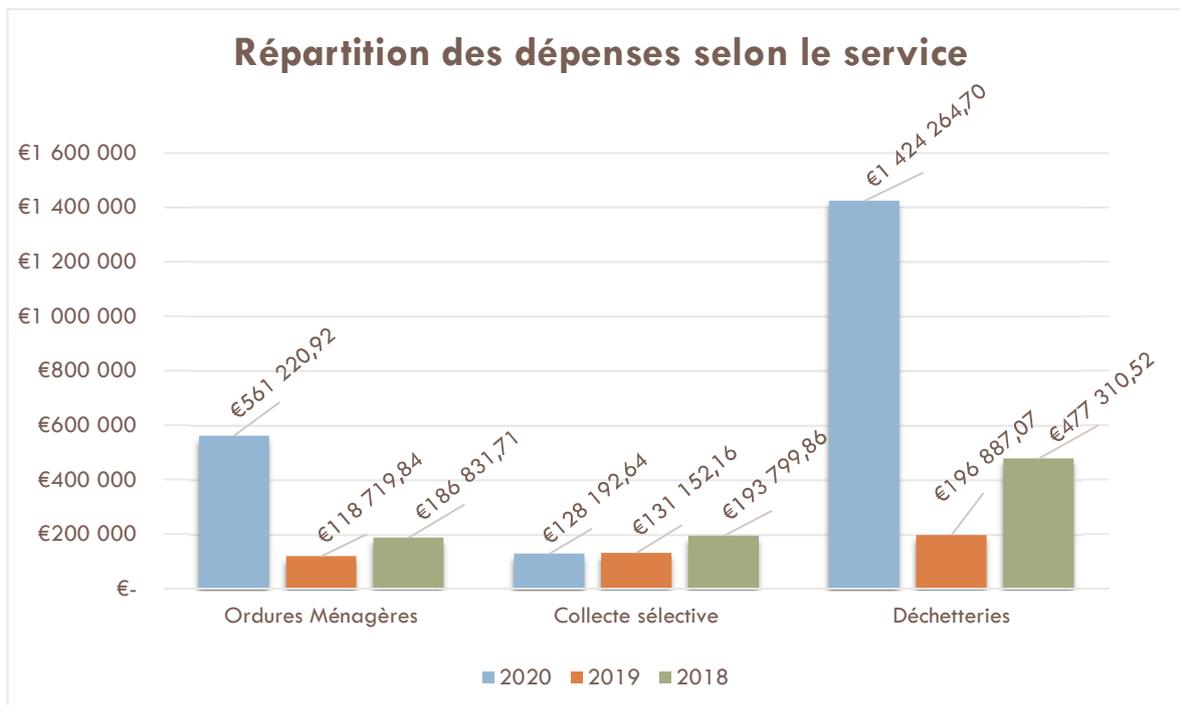
c. Investissement réalisé 2020

Dépenses 2020 = 2 113 678,26 €
 Dépenses 2019 = 446 759,07 €
 + 373,11%

Recettes 2020 = 2 394 011,97 €
 Recettes 2019 = 1 669 038,82 €
 + 43,44%

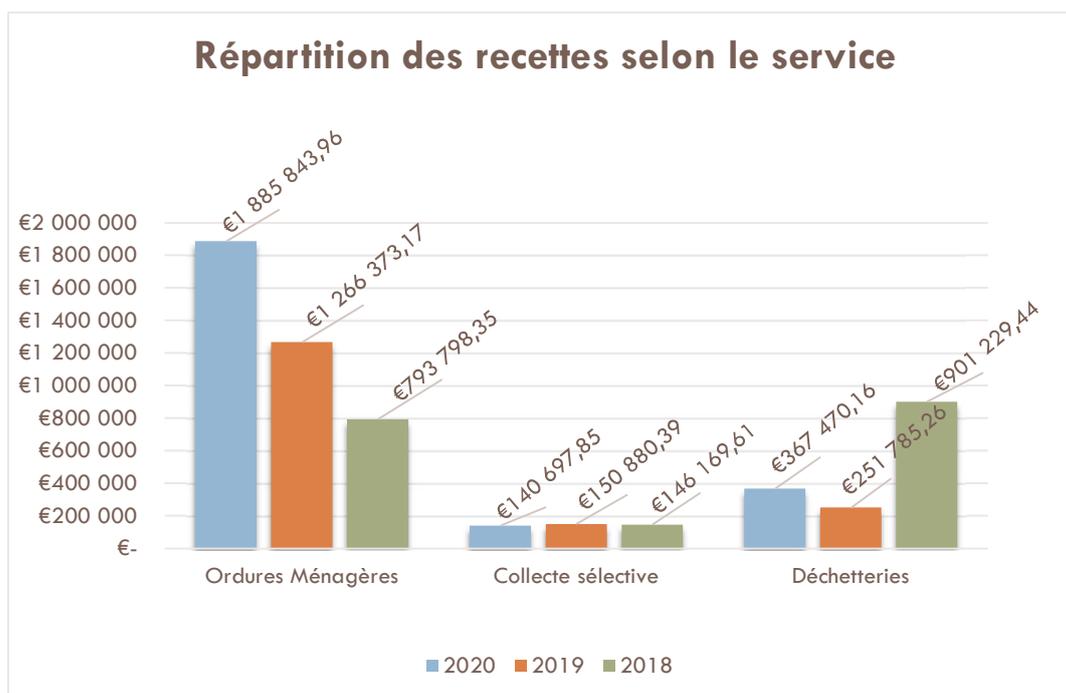
Résultat 2020 = 280 333,71 €
 Résultat 2019 = 1 222 279,75 €
 - 77,06%

La hausse des dépenses d'investissement en 2020 est due à la construction de la nouvelle déchetterie de Thônes. Le coût total de sa construction s'élève à près de **1 800 000€HT**.



La hausse des recettes d'investissement s'explique par :

- ✓ l'encaissement d'un prêt de **320 000€**
- ✓ la participation de **150 000€** du budget principal au budget des déchets pour la plateforme du secours populaire aménagée dans les locaux de la déchetterie
- ✓ l'excédent d'investissement de 2019 reporté en 2020 est de 1 222 279,75€ contre 983 255,02€ pour l'excédent d'investissement de 2018 reporté en 2019 ; une hausse de **239 024,73€**



d. Recettes issues de la vente des matériaux de la collecte sélective

Produits	Entreprises	Tonnes reprises en 2019	Tonnes reprises en 2020	Recettes HT en 2019	Recettes HT en 2020
Plastique	Valorplast	134,48 T	102,33 T	31 930,80 €	12 666,19 €
Acier	Excoffier	31,61 T	22,02 T	3 265,84 €	1 729,09 €
Verre	OI Manufacturing	1 612,60 T	1 823,08 T	39 315,19 €	35 509,57 €
Aluminium	Regeal Affimet	3,03 T	3,45 T	1 209,44 €	1 052,38 €
Brique ELA	Revipac	18,27 T	16,45 T	182,65 €	197,43 €
Papier (1.11)	Excoffier	311,48 T	311,48 T	23 361,00 €	10 043,72 €
EMR (5.02)	Excoffier	210,52 T	320,55 T	14 096,65 €	10 510,66 €
Gros de magasin (1.02)	Excoffier	211,92 T	83,51 T	6 266,22€	1 566,74 €
Cartons ondulés (1.05)	Excoffier	489,27 T	559,46 T	42 232,27 €	23 409,41 €
Total		3 023,17 T	3 242,32 T	161 860,06 €	96 685,19 €

Les prix de reprise ont diminué en 2020, ce qui a provoqué une baisse de 65 174,87€ soit – 40,27%, bien que les tonnages repris soient supérieurs en 2020. Le contexte sanitaire est sûrement en cause.

		Prix de reprise moyen en 2019 par tonne	Prix de reprise moyen en 2020 par tonne	Evolution
Excoffier	Acier	100,83 €	94,00 €	- 6,77%
	Gros de magasin (1.02)	35,00 €	36,00 €	+ 2,86%
	Cartons ondulés (1.05)	90,00 €	82,44 €	- 8,40%
	Cartonnette d'emballages (5.02)	85,00 €	76,48 €	- 10,02%
	JRM (1.11)	75,00 €	40,00 €	- 46,67%
Valorplast	Plastique	222,66 €	132,50 €	- 40,49%
OI Manufacturing	Verre	24,38 €	18,80 €	- 22,89%
Revipac	Briques ELA	10,00 €	10,00 €	0,00%

e. Soutiens issus des éco-organismes

Dans le cadre de sa compétence de gestion des déchets, la CCVT est soutenues financièrement par des éco-organismes :

- ✓ Pour les déchets issus de la collecte sélective :
 - **Adelphé** (portail Citeo) : soutien pour la filière emballage, un versement par semestre puis solde N en N+1
- ✓ Pour les déchets issus des déchetteries :
 - **Eco Mobilier** : soutien pour la filière de mobilier usagé, un versement par semestre
 - **Eco TLC** : soutien pour la filière textile d'habillement, le linge de maison et les chaussures, un versement par an
 - **Eco DDS** : soutien pour la filière des déchets diffus spécifiques (DDS), versement de l'année N en N+1
 - **OCAD3E** : soutien pour la filière des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ménagers, versement trimestriel

	Type de déchet	Eco-organisme	Soutien reçus en 2019	Soutien reçus en 2020	Evolution
COLLECTE SELECTIVE	Emballages/papiers/verre	CITEO/ADELPHE	476 384,53 €	417 851,59 €	- 12,29%
DECHETTERIE	Mobilier	ECO MOBILIER	14 122,96 €	33 160,86 €	+ 134,80%
	Textiles	ECO TLC	549,60 €	559,70 €	+ 1,84%
	DDS (produits chimiques)	ECO DDS	2 831,04 €	5 211,95 €	+ 84,10%
	DEEE	OCAD3E	21 723,36 €	18 669,32 €	- 14,06%
	TOTAL		515 611,49 €	475 453,42 €	- 7,79%

On constate une baisse des soutiens en 2020 pour la collecte sélective. En effet, le liquidatif pour Adelphe de 2019, encaissé en 2020, est de 177 882,25€, tandis que le liquidatif de 2018, encaissé en 2019, était de 213 637,81€. La diminution s'explique par le retrait de la commune d'Entremont de la CCVT au 1^{er} janvier 2019.

A contrario, il y a une hausse des soutiens pour les déchetteries. Concernant Eco Mobilier, en 2020 il a été encaissé les 2 semestres de 2019, or le premier semestre aurait dû être encaissé en 2019. La hausse de soutien de la part d'Eco DDS est due à un soutien forfaitaire exceptionnel.

f. Coût aidé

Le coût aidé correspond au coût/charges de gestion des déchets restant à financer par la collectivité après déduction des reprises de matériaux et des soutiens/subventions.

	Ordures ménagères	Collecte sélective	Déchetterie	TOTAL
Dépenses	1 956 125,43 €	664 081,18 €	925 254,98 €	3 545 461,59 €
Recettes	16 298,24 €	519 789,05 €	142 389,20 €	678 476,49 €
Coût aidé	1 939 827,19 €	144 292,13 €	782 865,78 €	2 866 985,10 €
Tonnage	5 541 T	2 938 T	5 716 T	14 195 T
Coût à la tonne	350,08 €/T	49,11 €/T	136,97 €/T	201,97 €/T
<i>Coût à la tonne en 2019</i>	<i>325,50 €/T</i>	<i>- 6,92€/T</i>	<i>138,91 €/T</i>	<i>184,96 €/T</i>

La hausse significative du coût à la tonne pour les déchets de la collecte sélective s'explique par la baisse des coût de reprise ainsi que des soutiens :

- Baisse des reprises comptabilisés sur l'exercice 2020 de 63 057,11€, soit :

$$\frac{63\,057,11\ \text{€}}{2\,938\ T} = 21,46\ \text{€/T}$$
- Baisse des soutiens/subventions comptabilisées sur l'exercice 2020 de 97 759,90€, soit :

$$\frac{97\,759,90\ \text{€}}{2\,938\ T} = 33,27\ \text{€/T}$$

La population au 1^{er} janvier 2020 était de 19 197 habitants, soit :

- ✓ 0,739 tonnes par habitant

✓ 149,35 € par habitant

